

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Esther Schaufelberger, Pierre Eckert, Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, Boris Calame, David Martin, Adrienne Sordet, Grégoire Carasso, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Badia Luthi, Ruth Bänziger, Jean Rossiaud, Didier Bonny, Nicolas Clémence, Amanda Gavilanes, Alessandra Oriolo, Jean-Charles Lathion, Jocelyne Haller, Salika Wenger, Rémy Pagani, Yves de Matteis, Caroline Marti, Nicole Valiquier Grecuccio

Date de dépôt : 8 février 2021

Proposition de motion

Emplois verts : Donnons-nous les moyens pour des reconversions professionnelles et des formations afin d'assurer la transition écologique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la déclaration du Conseil d'Etat, le 4 décembre 2019, de l'urgence climatique et l'objectif de réduire de 60% les émissions de carbone en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- le besoin de main-d'œuvre qualifiée pour la mise en œuvre des mesures issues du plan climat cantonal, du plan directeur de l'énergie et de la stratégie biodiversité 2030 ;
- la nécessaire adaptation d'une large partie du tissu socio-économique pour atteindre les objectifs climatiques cantonaux ;
- l'opportunité, pour le canton de Genève, de jouer pleinement son rôle d'anticipation et d'accompagnement de ses entreprises, ses salarié.e.s et ses associations professionnelles dans le processus de transition ;
- le droit à la formation et à la formation continue garantie par la constitution genevoise (art. 24) ;

- la loi sur la formation continue des adultes (LFCA) du 18 mai 2000, notamment son article 2, alinéa 2 qui stipule que la formation continue « tient compte de la volonté de mieux développer les activités économiques, sociales, culturelles et environnementales de la cité, dans le cadre du développement durable » et son article 8 (Budget extraordinaire en cas de chômage élevé) ;
- les possibilités offertes par l’adoption de la loi 12445 le 28 février 2020 ;
- la loi sur la formation professionnelle (LFP) du 15 juin 2017, notamment les articles 74-82 portant sur le conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), qui a comme attribution – *inter alia* – « d’analyser l’évolution économique, technique et sociale sous l’angle de l’orientation, de la formation professionnelle ainsi que de la formation continue des adultes » (art. 76, al. 1, let. d) et qui dans ces priorités 2018-2023 a inscrit la création d’un « observatoire formation » permettant d’anticiper les besoins et l’évolution des métiers ;
- les travaux initiés par la Confédération dans le domaine de la formation et de la requalification professionnelle en matière de « cleantech » ;
- le rapport du Conseil d’Etat « étude détaillée du chômage à Genève » du 4 novembre 2020 (M 2332-B) ;
- la création de la *task force* dédiée à l’employabilité (cf. point presse du Conseil d’Etat du 11 novembre 2020),

invite le Conseil d’Etat

- à identifier, dans une étude prospective, le potentiel de création d’emplois nécessaire pour assurer la transition écologique et la réalisation des objectifs climatiques cantonaux ainsi que les besoins en formation et requalification pour y répondre ;
- à mettre sur pied des mesures pour renforcer l’offre et l’accès à des formations initiales et continues, ainsi que des programmes de reconversion et de requalification, permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de la transition écologique, sur la base de l’étude susmentionnée, et en concertation avec les organisations du monde du travail, de la recherche et de la formation ;
- à inclure dans cette étude l’identification du potentiel en stage formatrice en emplois verts à l’échelle de l’Etat de Genève (petit et grand Etat) ;
- à attribuer les ressources financières nécessaires à la mise en place d’un tel programme.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La situation climatique et environnementale dramatique a poussé le canton de Genève à déclarer l'urgence climatique, en 2019. Ainsi, il s'est fixé à l'horizon 2030 un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de moins 60% par rapport à 1990 et la neutralité carbone pour 2050.

A travers différents documents-cadres, le canton a pu détailler les mesures qu'il envisageait de prendre afin d'assurer la transition énergétique, de préserver la biodiversité et de respecter ses engagements climatiques. Les mesures à prendre sont nombreuses et les délais de mise en œuvre sont extrêmement courts.

Si on peut aisément imaginer que des secteurs tels que celui de l'énergie, du transport ou de l'agriculture soient parmi les principaux secteurs concernés, la nécessité de transformation et d'adaptation aura un impact sur l'ensemble du tissu économique. Des professions a priori moins concernées par la transition climatique devront également adapter leurs pratiques, leurs savoirs et leur savoir-faire face aux exigences de réduction des émissions carbone. Ainsi, de nouveaux métiers vont émerger et des métiers existants devront être adaptés.

La transition écologique requiert donc des capacités professionnelles nouvelles et l'adaptation des capacités existantes. Certains emplois nécessiteront des capacités techniques pointues, d'autres un savoir-faire pratique. Les effets et les besoins se feront sentir autant sur des emplois très qualifiés que sur des emplois peu qualifiés¹.

La transition écologique : une opportunité à saisir

La pandémie a accéléré les mutations de certains secteurs économiques importants pour Genève (tourisme, congrès). Ceci engendre et va engendrer

¹ *Plan directeur de l'énergie 2020-2030* : « Pour réussir sa transition énergétique, Genève a besoin de professionnels compétents et motivés. [...] Ces nouveaux métiers, qui fourniront les emplois de demain, impliquent de repenser profondément l'offre de formation, initiale comme continue, de l'apprentissage jusqu'aux hautes écoles. Ce chantier est prioritaire si l'on veut doter ces professionnels de l'énergie et du bâtiment des compétences requises et favoriser l'émergence de green jobs pourvus par des talents locaux. ».

une accélération de la perte d'emplois au sein de ceux-ci. Il est difficilement imaginable que ces secteurs retrouvent leur niveau d'activité pré-pandémie, au vu des changements d'habitudes engendrés et en vertu des objectifs climatiques. Ces changements s'ajoutent à d'autres mutations structurelles profondes du marché du travail, liées notamment à la numérisation, l'automatisation, les nouveaux modes de consommation (en ligne) et la délocalisation des emplois du secteur tertiaire. Selon un rapport du Conseil fédéral publié en novembre 2017, quelque 11% des emplois pourraient disparaître à un horizon de 20 à 30 ans sous l'effet de la numérisation².

Il s'agit donc de rapidement se projeter pour proposer des alternatives, en termes d'emplois. Or, les activités générées par la transition écologique sont, en revanche, créatrices nettes d'emplois. Globalement, la réduction des places de travail dans des secteurs néfastes pour le climat et la biodiversité peut être plus que compensée par de nouveaux emplois et de nouvelles activités. Il est, néanmoins, nécessaire d'accompagner ces changements et d'anticiper les besoins futurs.

Dans un rapport phare publié à Genève en 2018³, l'Organisation internationale du travail (OIT) a estimé que 24 millions d'emplois pourraient être créés à l'échelle mondiale d'ici à 2030, si l'on met en place des politiques permettant de promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement, contre 6 millions d'emplois qui disparaîtront lors de cette transition. Les expert-e-s estiment à 2 millions le potentiel de création de ces emplois verts en Europe.

Le défi pour Genève est de faire en sorte que ces emplois soient créés localement, que les Genevoises et Genevois aient accès aux formations et requalifications nécessaires et, *in fine*, qu'il-elle-s aient les capacités de profiter de ces nouvelles opportunités sur le marché du travail.

Pénurie de personnel, « cleantech » et formations professionnelles

En Suisse, les domaines liés à la transition écologique souffrent d'un manque en personnel. Une étude quantitative⁴, publiée en 2020 par l'économiste Michael Lobsinger, a démontré qu'entre 2012 et 2017 les emplois liés à la transition écologique ont augmenté plus que les autres

² <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/50255.pdf>

³ Organisation internationale du travail (OIT), « Une économie verte et créatrice d'emplois – Emploi et questions sociales dans le monde », 2018.

⁴ M. Lobsinger, « Jobs with green potential in Switzerland : Demand and possible skills imbalances », 2020.

emplois. Lobsinger constate une pénurie de personnel dans certains de ces domaines avec, pour corollaire, une immigration professionnelle depuis l'UE (notamment issue de France et d'Allemagne) comparativement supérieure aux autres domaines d'activité. L'étude conclut sur le besoin de redoubler les efforts en matière de formation et de requalification pour que la demande de travailleur.euse.s qualifié.e.s dans l'économie circulaire, durable et basée sur les énergies renouvelables puisse être satisfaite.

Le Conseil fédéral a donné une première impulsion visant à accélérer l'intégration des nouvelles exigences liées à la transition écologique dans des formations AFC et CFC. Publiée en 2013 pour intégrer les thématiques liées à la transition écologique dans les processus de formation professionnelle, une fiche d'information « cleantech »⁵ a été élaborée pour chaque corps de métier faisant l'objet d'une ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

Malheureusement, la Confédération n'a pas évalué ni suivi le processus de mise en œuvre de cette initiative. Il n'existe donc pas de vue d'ensemble de l'état d'intégration dans les formations professionnelles des savoirs et du savoir-faire favorisant la transition.

Il est évident qu'avec l'accélération de la transition écologique, la pénurie de personnel et le besoin de formation, reconversion et requalification va s'accroître. Il est donc important d'intégrer, dès aujourd'hui et en fonction des besoins des secteurs économiques régionaux, ces nouvelles évolutions techniques, sociétales et réglementaires dans toutes les filières de formation.

Employabilité

Dans sa réponse M 2332-B « étude détaillée sur le chômage », le Conseil d'Etat s'engage à produire une analyse de données croisées du chômage en vue d'orienter la politique de formation. L'objectif de cette étude sera « de donner toutes les chances possibles aux nos jeunes quant à leurs orientations de formation professionnelle et aux demandeur.euse-s d'emploi de trouver des postes de travail correspondant aux besoins de l'économie ». La présente motion veut s'assurer que cette analyse porte une attention toute particulière aux opportunités offertes par la transition écologique et que l'offre en formation réponde également à ces besoins.

⁵ La notion de cleantech recouvre toutes les technologies, les processus de fabrication et les services qui contribuent à protéger et à préserver les ressources et les systèmes naturels.

Dans le contexte de sa réponse à la crise économique engendrée par la pandémie du coronavirus, le Conseil d'Etat a créé une *task force* sur l'employabilité. Cette dernière, chargée de renforcer le soutien à l'emploi par un travail d'accompagnement des entreprises dans l'évolution de leur modèle d'affaires⁶, doit intégrer les besoins actuels et futurs du marché du travail au regard de l'urgence climatique et de la transition écologique.

Le Conseil d'Etat ne peut pas se contenter de répondre à un objectif d'employabilité à court terme. Anticiper les besoins de formation et de reconversion en lien avec les objectifs climatiques et environnementaux serait le gage d'un solide retour à l'emploi pour les travailleurs et travailleuses des secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire. Or, ce travail ne peut s'effectuer si les besoins n'ont pas été, au préalable, évalués.

Anticipation, impulsion, mesures incitatives

Le Conseil d'Etat doit impérativement, en concertation avec les organisations du monde du travail, évaluer le potentiel de création d'emplois engendré par la transition écologique, ainsi que les changements de pratiques induits dans les différents corps de métier. Au regard de l'urgence climatique, cette étude doit être produite beaucoup plus rapidement que l'étude détaillée sur le chômage, qui a pris quatre ans pour se réaliser. Il est absolument nécessaire qu'elle soit disponible le plus vite possible.

L'étude devra, par la suite, se traduire en un programme d'impulsion ambitieux pour faire évoluer l'offre en formation initiale et continue, pour répondre au besoin d'adaptation des compétences nécessaire pour amorcer la transition écologique. Pour cela, l'Etat doit prendre des mesures incitatives, notamment par la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires pour des bourses, des chèques de formations et des subventions dédiées spécifiquement à de telles formations et toutes autres mesures utiles pour réaliser les objectifs de cette motion.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir la présente proposition de motion.

⁶ Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 11 novembre 2020.